

## COMMUNIQUE



### m2A et la Préfecture du Haut-Rhin mobilisées pour la prévention routière auprès de plus de 700 collégiens

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), laboratoire européen des mobilités, a compétence en matière de prévention et de sécurité routière. Elle met en œuvre chaque année, aux côtés des pouvoirs publics, des actions dans les champs de l'éducation et de la prévention en matière de sécurité routière. Ainsi, mardi 03 octobre 2023, plus de 700 collégiens bénéficieront d'une action pédagogique autour d'une séquence de crash test. La prévention sur l'Agglomération passe également par une campagne de sensibilisation sur le bon usage des trottinettes électriques dont la réglementation a évolué.

#### **Mardi 03 octobre, plus de 700 collégiens sensibilisés !**

Dans le cadre du plan départemental d'actions sécurité routière pour le département du Haut-Rhin, l'Etat apporte son concours financier à m2A pour mener à bien une action de sécurité routière auprès des collégiens relevant de son territoire.

**Ainsi, plus de 700 collégiens de l'agglomération assisteront ce mardi 03 octobre à 14h00 au crash d'un scooter contre une voiture sur la piste de l'autodrome du Musée National de l'Automobile - Collection Schlumpf.**

Cette action pédagogique organisée en partenariat avec le SIS 68 (Service d'Incendie et de Secours), la Direction des services départementaux des services de l'Education nationale du Haut-Rhin (DSDEN), et la police municipale de Mulhouse, a pour objectif de sensibiliser les collégiens aux dangers de la route et notamment à l'usage des deux-roues motorisés : distance de freinage, port du casque et utilisation des distracteurs lors de la conduite.

L'action, commentée en continu par un pilote professionnel du risque routier, dure 60 minutes et comprend différentes séquences permettant aux jeunes d'identifier plusieurs causes d'accident : vitesse excessive, conduite sous l'emprise de stupéfiants et/ou d'alcool, défaut de maîtrise du véhicule.

Parmi les temps forts de l'opération, deux séquences marquent particulièrement les esprits des jeunes :

- la percussion entre un véhicule et un scooter,
- la collision entre deux véhicules.



Au travers de ces crash tests, les collégiens prennent la mesure de la violence des chocs (notamment à travers les sons occasionnés), et du sort réservé aux usagers des véhicules en cas d'accident.

### **m2A, partenaire de l'Etat pour sensibiliser le public à l'usage des trottinettes électriques**

m2A s'implique fortement dans la politique de prévention et de sécurité routière aux côtés de l'Etat, notamment en participant régulièrement aux instances de réflexion et de pilotage de la Préfecture du Haut-Rhin.

### **Une campagne de sécurité routière m2A/Préfecture du Haut-Rhin sur le bon usage des trottinettes électriques est actuellement en cours.**

Cette campagne a pour objectif de sensibiliser l'ensemble des usagers des trottinettes électriques à la réglementation en vigueur, à l'équipement obligatoire et celui qui est recommandé, ainsi qu'au cadre légal relatif au bon usage de cette mobilité douce de sorte à faire cohabiter l'ensemble des usagers de la route dans le respect de la réglementation et des consignes de sécurité qui s'imposent à chacun.

En partenariat avec les équipes de m2A, les polices municipales, les services de prévention et de sécurité des communes de l'Agglomération, ainsi que les forces publiques de sécurité, sont mobilisés pour associer à cette campagne des actions de prévention routière auprès de tous les publics. **Objectif : rappeler que les règles de sécurité routière s'appliquent aux trottinettes électriques !**

### **Cette campagne est aussi l'occasion d'informer le grand public sur les évolutions récentes de la réglementation.**

En effet, le décret n° 2023-848 du 31 août 2023 relatif à la réglementation des engins de déplacement personnel motorisés modifie la législation en vigueur et met en œuvre deux mesures du « Plan national pour mieux réguler les trottinettes électriques » :

- ainsi, l'**âge minimal** pour conduire les engins de déplacement personnel motorisés, dont les trottinettes électriques, est **relevé de 12 à 14 ans**,
- la circulation de ces engins comme de cyclomobiles légers sur une **voie de circulation qui leur est interdite**, ainsi que le **transport de passager** sur ces engins, sont désormais sanctionnés d'une contravention de 4<sup>e</sup> classe, soit une **contravention de 135 €** (contre 35 € précédemment).

Enfin, cette campagne rappelle que, à trottinette électrique, il faut impérativement :

- circuler à moins de 25 km/h,
- ne pas circuler sur les trottoirs,
- ne pas porter d'écouteurs ou téléphoner,
- ne pas être sous emprise d'alcool ou de stupéfiants,
- souscrire une assurance,
- et circuler sur les voies autorisées !

En agglomération, les usagers doivent emprunter les bandes et les pistes cyclables existantes. En dehors, il faut uniquement emprunter les voies limitées à 50 km/h maximum, en évitant les voies de tramway.

Hors agglomération, il faut emprunter les voies vertes et les pistes cyclables.

PRÉFET DU HAUT-RHIN  
SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION  
Laboratoire européen des mobilités

**À TROTTINETTE ÉLECTRIQUE, respectons les règles de sécurité routière**

25 km/h max  
-14 ans  
1 pers. max  
Trottoirs interdits  
Smartphone interdit

En agglomération, on circule sur les aménagements cyclables.

QR code

m2A.fr

Contact Presse m2A : Orlane Foucault - 06 45 86 16 47 - orlane.foucault@m2A.fr